



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : ROSEAU Sylvie donne pouvoir à SAULGRAIN Henri

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rodolphe DRANO

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-83 DU 03-11

DECISION MODIFICATIVE N°2 : INVESTISSEMENT – MATERIEL INFORMATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du dernier conseil, il avait été validé le devis de la société RDG Informatique, concernant les ordinateurs de l'accueil et celui de Monsieur le Maire. Les crédits nécessaires pour cette dépense ne sont pas assez conséquents sur l'opération 83.

Il convient donc de prendre une décision modificative dans ce sens.

49132 Code INSEE	ETRICHE Budget Communal	DM n°2 2025
---------------------	----------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135-85 : AMENAGT. AGGLOMERATION	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2133-83 : EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 300.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 300.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette décision modificative.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette décision modificative.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 4 novembre 2025

**Secrétaire de Séance
Rodolphe DRANO**

**Le Maire
David LAGLEYZE**

